

VILLE d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy  
77450

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 52/04-2026

-oOo-

## SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCACTION : 07 AVRIL 2026

DATE D’AFFICHAGE : 07 AVRIL 2026

-oOo-

**OBJET : CRÉATION D'UN CIMETIÈRE EN LIEN AVEC LE PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE ESBLY – VAL D'EUROPE (TCSP – EVE) SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE À ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29**

**NOMBRE DE PRÉSENTS : 27**

**NOMBRE DE VOTANTS : 28**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET (départ à 21h02), Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Sébastien GUILLARD, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, Mme DURAN Aurélie, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure, Mme Pandora CHARANSOL, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

### **À DONNÉ POUVOIR :**

- M. Nicolas QUELET à M. Ghislain DELVAUX.

**ABSENT** : M. Bruno LEBLANC.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

## Rapport au Conseil Municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-1 et L.2223-2 relatifs aux obligations en matière de cimetières communaux ;

**CONSIDÉRANT** que l'extension du cimetière actuel, chemin Jean Le Beau, est fortement impactée par le tracé du projet de Transport en Commune en Site Propre d'Esbly à Val d'Europe (TCSP – EVE) avec une perte de capacité de l'ordre de 300 emplacements ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prévoir le rétablissement de cette capacité pour s'assurer de garantir le respect des obligations communales en matière funéraire, il a été convenu avec Ile-de-France Mobilités de bloquer l'attribution de concessions sur cette partie du cimetière afin de ne pas entraver la faisabilité du projet TCSP-EVE ;

**CONSIDÉRANT** qu'après étude des possibilités foncières sur le territoire communal d'Esbly, il n'a pas été trouvé de site possible pour l'implantation d'un nouveau cimetière à Esbly, comme argumenté dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** qu'un terrain situé à proximité immédiate, en face du cimetière actuel, pourrait accueillir le nouveau projet, mais est localisé sur le territoire communal de Coupvray (parcelle cadastrale référencée D108), et desservi par les voies esblygeoises jusqu'au chemin Jean Le Beau ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Coupvray a exprimé un accord de principe, qui reste à formaliser, et que le PLU-I nouvellement applicable y autorise uniquement les équipements d'intérêt collectif et les services publics (Zone UE) ;

**CONSIDÉRANT** que le terrain d'implantation envisagé est compatible pour ce projet au vu du rapport d'étude hydrogéologique établi en novembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que les premières études commandées par Ile-de-France Mobilités permettent l'implantation d'un projet de cimetière en face du cimetière actuel, sur un terrain directement limitrophe avec les limites communales, et respectant une distance de plus de 35 mètres avec les premières habitations et en périphérie de la ville, hors agglomération ;

Compte tenu de l'avancement du projet du TCSP-EVE, et de celui induit de nouveau cimetière pour la ville d'Esbly, il apparaît nécessaire de décider officiellement la création d'un nouveau cimetière sur la parcelle D108 sur la commune de Coupvray, sous réserve de la formalisation de l'accord de la commune par délibération, et dans la perspective d'une éventuelle modification des limites communales envisagée, à terme, pour intégration au territoire de la commune d'Esbly. Il est également proposé de confier la maîtrise d'ouvrage, en la déléguant par convention, à Ile-de-France Mobilités.

### Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ;

- **DÉCIDE** de créer un nouveau cimetière sur la parcelle D108, commune de Coupvray, faute de terrain pouvant correspondre au projet sur le territoire communal d'Esbly, conformément à la note annexée. La superficie estimée est de l'ordre de 5000 m<sup>2</sup>, avec une capacité envisagée de 240 emplacements et un colombarium.
- **DEMANDE** à la commune de Coupvray de bien vouloir confirmer son accord de principe par délibération du Conseil municipal, en envisageant, le cas échéant, la possibilité d'une modification ultérieure des limites communales.

.../...

- **APPROUVE** le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les études et la réalisation du nouveau cimetière de la ville d'Esbly au profit d'Ile-de-France Mobilités, le projet étant intégré au montage financier global de la réalisation du TCSP-EVE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer la convention avec Ile-de-France Mobilités, tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre et l'ensemble des actes relatifs à la création du cimetière.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Le secrétaire de séance,**



**David CHARPENTIER.**



**Le Maire,**



**Ghislain DELVAUX.**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :*

*de sa réception en Sous-Préfecture le :* **22 AVR. 2026**

*de sa publication ou affichage le :* **22 AVR. 2026**

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le



ID : 077-217701713-20260414-52\_04\_2026\_DEL-DE

